



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Vendée

Givrand, le 19 Septembre 2023

APPEL À CANDIDATURES - RÉSIDENCE DE CRÉATION ET DE MÉDIATION ILLUSTRATEUR

Thématique : « *Interrelation nature culture :
création et production d'un atlas/herbier de la flore locale* »

2023-2024

CADRE DE LA RÉSIDENCE

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie est engagée dans une démarche de contractualisation avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et l'Education Nationale. La signature et la mise en œuvre d'un Contrat Local d'Education Artistique et culturelle (CLEA) formalise l'engagement de la collectivité, s'inscrivant ainsi dans la concrétisation de la mise en œuvre de son Projet Culturel de Territoire.

Ce dispositif vise la mise en place de politiques d'éducatives artistiques et culturelles en lien avec les populations locales. Levier majeur de la démocratisation culturelle, l'éducation artistique et culturelle associe fréquentation des œuvres, rencontre avec les artistes, pratiques artistiques et acquisition de connaissances. Le CLEA concourt à la synergie des acteurs artistiques, culturels, éducatifs et sociaux du Territoire en défendant une approche pluridisciplinaire et transversale en termes de domaines artistiques.

Dans ce cadre, une résidence d'actions territoriales, s'inscrivant dans le champ artistique des arts visuels et orientée vers l'illustration est appelée à se tenir. Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération souhaite accueillir en résidence un artiste illustrateur ou un collectif d'artistes à des fins de création et de médiation.

Un appel à candidature est ainsi lancé en direction d'un artiste ou d'un collectif d'artistes relevant des arts visuels et plus particulièrement du champ de l'illustration (techniques libres).

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération

ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Le Territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie se compose de 14 communes, longeant 32 km de côte du littoral vendéen. D'une superficie de 292 km², on y recense 49 789 habitants au 1 janvier 2020 et 50 542 habitants au 1^{er} janvier 2021 soit une progression de 1.51 % sur un an (données INSEE).

L'attrait du littoral, le tissu économique dynamique grâce à la présence du secteur industriel mais aussi d'une montée en puissance des activités tertiaires et de l'artisanat contribuent au développement démographique et économique du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Cette progression fait de lui l'un des territoires les plus actifs de Vendée et l'un des deux pôles urbains de la côte vendéenne avec les Sables d'Olonne, qui investit tout en maîtrisant son budget pour le quotidien de ses citoyens : accompagnement des familles, de la petite enfance aux personnes âgées autonomes, constructions d'équipements et structures adaptées aux besoins répartis sur le territoire, compétences dans de nombreux domaines pour faciliter l'accès au plus grand nombre.



*Cartographie des 14 communes qui composent le
Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération*

DÉFINITION DE LA RÉSIDENCE

La résidence est organisée à des fins d'éducation artistique en faveur d'un public :

- d'enfants âgés de **6 à 11 ans** sur le temps scolaire et extrascolaire,
- d'adolescents de **11 à 15 ans** sur le temps scolaire et extrascolaire,
- de lycéens de **15 à 18 ans** sur le temps scolaire et extrascolaire,
- d'encadrants des publics (enseignants, professeurs, animateurs, médiateurs, familles...) ainsi qu'à tous les publics susceptibles d'être concernés par les actions menées.

La résidence se déroulera sur le Territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie. Elle impliquera une forte disponibilité de l'artiste ou du collectif d'artistes, durant trois mois de présence effective, de mars à mai 2024 ou de mi-mars à mi-juin 2024 ainsi qu'une diffusion potentielle de son œuvre déjà accomplie et disponible, en lieux dédiés ou non.

Cette résidence est destinée à des illustrateurs professionnels en devenir ou confirmés. Le projet de création est libre mais devra s'appuyer sur le Territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie. L'artiste illustrateur candidat doit avoir à son actif une production artistique et être en mesure de présenter des pistes de médiations.

Pour l'artiste-résident, il s'agit plus particulièrement, de s'engager dans une démarche de transmission donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre. Cette transmission peut s'appuyer sur des formes d'intervention et d'actions très variées.

Ces actions ont pour objectifs de permettre à un grand nombre d'enfants d'acquérir une expérience originale et sensible de l'œuvre et de l'art. Elles doivent contribuer à nourrir le parcours d'éducation artistique et culturelle, en prenant en compte les différents temps de vie de l'enfant et permettre de répondre aux trois piliers de l'éducation artistique et culturelle :

- **La rencontre avec les œuvres et les artistes**
- **L'expérience sensible par la pratique**
- **Initier une culture artistique personnelle (appropriation)**

L'ensemble des actions doit être préparé en amont avec la Direction des Affaires Culturelles du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération ainsi que l'ensemble des acteurs concernés par le projet (établissements scolaires, établissements d'accueil hors temps scolaire ...). La résidence vise également à associer les différents acteurs culturels du Territoire et à créer du lien avec les habitants.

Thématique et attendus spécifiques

Il s'agit d'une résidence de création et de médiation culturelle orientée vers l'illustration. Le thème proposé pour cette résidence est « *Interrelation nature culture : création et production d'un atlas/herbier de la flore locale* ».

Une attention particulière dans la sélection de l'illustrateur sera apportée dès lors que celui-ci souhaiterait travailler sur les thématiques suivantes :

- Découverte de l'art de l'illustration
- Compréhension sensible du processus de création d'une œuvre
- Découverte et pratique de différentes techniques liées à l'illustration
- Découverte de l'atlas/herbier comme support d'étude de la biodiversité locale
- Sensibilisation à la protection-conservation du patrimoine naturel et de la culture endogène
- Découverte et appropriation des milieux naturels et vivants locaux
- Découverte de la chaîne du livre

Enjeux et objectifs de la résidence :

- Création et production d'un atlas/herbier de la flore locale en adéquation avec l'inventaire floristique des espèces endémiques du Pays de Saint Gilles Croix de Vie. L'inventaire est composé de 299 photographies, de légendes et de textes descriptifs pour environ 70 espèces. Ultérieurement, l'inventaire sera mis à disposition de l'illustrateur par le Pays de Saint Gilles Croix de Vie.
- L'atlas/herbier de la flore locale sera composé de planches botaniques créées par l'illustrateur en résidence et par les usagers du territoire (en atelier) ainsi que des photographies et textes scientifiques déjà disponibles par le biais de l'inventaire floristique.
- Permettre au plus grand nombre de personnes d'appréhender la création contemporaine en provoquant la rencontre et la familiarisation avec une démarche artistique forte, en lien avec les acteurs du Territoire,
- Favoriser l'accès des habitants du Territoire à l'offre culturelle et les sensibiliser à la richesse et à la diversité des formes artistiques,
- Encourager une pratique artistique ; une appropriation de la flore locale, du Territoire, des ressources et structures culturelles disponibles,
- Développer l'esprit critique par le biais de la discussion, d'échanges, de lectures d'œuvres et de la pratique artistique,
- Mettre en place une politique cohérente d'EAC permettant d'offrir aux usagers un parcours construit autour de l'offre des structures culturelles et des projets d'établissements scolaires,
- Contribuer au développement artistique et culturel des territoires,
- Rendre l'art accessible à tous et sensibiliser largement le public en portant un intérêt particulier à la médiation,
- Former les acteurs encadrants : enseignants, éducateurs socio-culturels, animateurs...
- Diffuser de l'œuvre de l'artiste en regard des travaux réalisés en atelier.

DÉROULEMENT – CALENDRIER

En amont de la période de résidence :

- L'artiste ou le collectif d'artistes participera à des temps de préparation et d'affinage des contenus pédagogiques des ateliers artistiques.
- L'artiste ou le collectif d'artistes participera à plusieurs rencontres aux cours desquelles il présentera sa démarche artistique et précisera le contenu des ateliers.
- Ces rencontres associeront les acteurs éducatifs du Territoire concernés ainsi que les acteurs culturels locaux dans le but de co-construire les actions de médiation et contenus pédagogiques avec les enseignants et représentants de l'éducation nationale.

Au cours de la résidence :

- L'artiste ou le collectif d'artistes séjournera au Pays de Saint Gilles Croix de Vie pour une période de 3 mois.
- Au cours de cette période, l'artiste ou le collectif d'artistes conduira conjointement, la présentation d'une œuvre de sa création, et une démarche d'ateliers et de rencontres favorisant la réalisation des objectifs formulés ci-dessus.
- Dans l'optique du parcours d'éducation artistique et culturelle, les actions devront s'articuler sur les différents temps de vie de l'enfant (temps scolaire, périscolaire et hors temps scolaire), de manière complémentaire.
- Au cours de la résidence, l'artiste ou le collectif d'artistes devra être en mesure de proposer une journée de formation/rencontre à destination des professionnels ayant la charge ou la responsabilité des différents publics (enseignants, éducateurs, animateurs...). Cette journée, pourra être organisée en partenariat avec l'Éducation Nationale et sera animée par l'artiste ou le collectif d'artistes et permettra aux participants d'appréhender la démarche artistique de la résidence.

Après la résidence : restitution / bilan

- Les actions menées et les productions réalisées durant le temps de la résidence feront l'objet d'une restitution publique,
- La restitution finale sera élaborée en fonction du projet retenu,
- La restitution pourrait prendre la forme d'une exposition du travail de l'artiste ou du collectif d'artistes en regard des travaux réalisés en atelier par les usagers,
- Les productions réalisées par les usagers du territoire (planches botaniques) en atelier et le travail de création de l'illustrateur (planches botaniques et réalisation de l'ouvrage final) seront édités sous la forme d'un livre (atlas/herbier de la flore locale) et feront l'objet d'une impression et d'une diffusion.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SÉLECTION DE L'ARTISTE-INTERVENANT

Pilotage de la résidence

Le comité de pilotage, composé d'élus, d'agents du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Pays de la Loire et de l'Éducation nationale valide les candidatures.

La résidence sera coordonnée par la Direction des Affaires Culturelles du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération et plus particulièrement par Anne-Sophie Barré, en charge du Projet Culturel de Territoire. Elle aura pour mission de guider le ou les artistes dans la découverte du Territoire, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail, d'organiser la diffusion de ses œuvres, de faciliter les rencontres avec les publics concernés et les groupes de professionnels et d'aider à la réalisation des actions.

Modalités financières et conditions d'accueil

L'artiste illustrateur ou collectif d'artistes bénéficiera d'une allocation de résidence **maximum** de 12000 euros. Une allocation de transport sera également attribuée et comprendra 1 aller-retour à partir du domicile de l'artiste-intervenant ainsi que ces déplacements sur le Territoire. Le montant de l'allocation de transport sera calculé en fonction de la répartition géographique des ateliers sur le territoire. La collectivité s'engage à fournir le matériel nécessaire au bon déroulé des ateliers et à la création des planches botaniques.

L'artiste-intervenant résident doit être autonome dans ses déplacements, il dispose pour ce faire d'un véhicule personnel. Les repas restent à la charge de l'artiste-intervenant. La collectivité prendra également à sa charge le coût de l'hébergement sur le territoire, si nécessaire, cela pourra prendre la forme d'une mise à disposition d'un logement adapté à un séjour de longue durée.

Cadre juridique

La résidence fera l'objet d'une convention signée entre l'artiste et le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération au moins un mois avant le début des interventions. Cette convention intègrera les modalités d'accueil et un calendrier prévisionnel des interventions et des rencontres, des ateliers et de la restitution auprès des publics.

Candidature

Peut faire acte de candidature, tout artiste ou groupe d'artiste résidant en France ou à l'international. L'artiste ou le collectif d'artiste devra être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action, et doit être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité et d'assurances et posséder un véhicule personnel, ainsi qu'un numéro de SIRET.

Les candidatures feront l'objet d'une présélection qui sera soumise à un jury composé des membres du comité de pilotage (d'élus et d'agents du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Pays de la Loire et de l'Éducation nationale).

Les candidatures seront étudiées par un jury qui se réunira le 16 novembre 2023 (après-midi), la présence des candidats présélectionnés pourra être requise.

Le jury effectuera son choix en fonction des critères suivant :

- Pertinence de l'univers créatif de l'artiste ou du collectif d'artistes en lien avec le projet
- Justificatif d'une production récente et régulière dans le champ des arts visuels
- Expérience en matière de médiation, et notamment auprès des publics scolaires
- Assurance des disponibilités effectives sur le temps de résidence

Les éléments à fournir

- Un courrier faisant état de votre motivation et un projet précis et détaillé des actions que vous souhaiteriez mettre en œuvre
- Un curriculum vitae
- Les périodes possibles de présence
- Tout élément que vous souhaiteriez porter à la connaissance des membres de la commission de sélection (site internet, blog, liste de vos différentes productions journalistiques, etc.).

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

20 septembre 2023 : lancement de l'appel à résidence

20 octobre 2023 : date limite de dépôt des dossiers

Du 20 octobre au 7 novembre 2023 : présélection des candidats

16 novembre 2023 (après-midi) : Jury d'étude des candidatures présélectionnées

Décembre 2023 : **Co-construction** du projet avec les partenaires associés en amont de la résidence

Mars 2024 : début de la résidence de médiation et de création

Fin mai ou début juin 2024 : fin de la résidence, événement de restitution et bilan de la résidence

Les dossiers doivent être adressés par e-mail le 20 octobre 2023 dernier délai, aux adresses suivantes : stp.paysdelaloire@culture.gouv.fr et as.barre@payssaintgilles.fr

Pour les fichiers lourds, vous pouvez nous transmettre **un lien wetransfer**. Merci de copier le lien et de nous l'adresser dans les boîtes mails ci-dessus.